

L'art est dans mon lycée



« Les techniques » (détail), Yvonne Guégan
Lycée Pierre-Simon de Laplace, Caen

En 2014-2015,
étudiez les
œuvres d'art de
votre lycée,
réalisées au
titre du 1%
artistique

Région Basse-Normandie
Inventaire général du patrimoine culturel
Délégation Académique à l'Action Culturelle
Académie de Caen

QU'EST-CE-QUE LE 1% ARTISTIQUE ?

Promulguée en 1951 par le ministère de la culture, « l'Obligation de décoration des constructions publiques » ou 1% est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants.

Ce dispositif permet ainsi à des artistes de tendances diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de collaborer avec des architectes, mais surtout d'éveiller et de sensibiliser le public à l'art contemporain, en dehors des institutions spécialisées.



« La science et l'esprit »,
Alfred Janniot,
Lycée Marcel Mézen,

UNE COLLECTION D'ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN DANS LES LYCEES BAS-NORMANDS



*Sans titre, Lancelot Barta,
Lycée Le Verrier, Saint-Lô*

Actuellement, **84 œuvres** (sculptures, tentures, mosaïques, peintures, éléments d'architecture, mobilier design...) issues du 1% artistique sont présentes dans **47 des 67 lycées** que comptent les trois départements de la Basse-Normandie.

Ces œuvres ont été réalisées par **68 artistes** d'envergure tant régionale (Yvonne Guégan, Etienne Rebuffet) qu'internationale (Pierre Székely, Matali Crasset ou encore les Prix de Rome Louis Leygue, Alfred Janniot...), la plupart entre 1960 et 1980.